



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 27 avril 2021

**Préavis municipal no 01/2021 pour le conseil du 16 juin 2021
Comptes 2020**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2020, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2021.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,	
les charges s'élèvent à	fr 1'423'380.82
les produits s'élèvent à	fr. 1'440'641.14
ce qui laisse apparaître un excédent de recettes de	fr. 17'260.32

II. Quelques remarques particulières
Comptes de fonctionnement

Chapitre 21 – impôts

Notons des défalcatons (21.330 -perte sur débiteurs impôts après procédure de poursuites) pour fr. 11'543.63, qui se compensent avec les impôts récupérés (21.409) pour fr. 12'216.72. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont légèrement inférieurs au budget, mais les impôts sur la fortune sont légèrement supérieurs à la prévision. Pas d'impôt frontalier cette année. Quelques droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers encaissés suite à divers transferts de propriété. Les intérêts moratoires sont les intérêts de retard payés par les contribuables. Dans sa globalité, le dicastère 21 « impôts » laisse apparaître une légère augmentation des revenus en regard du budget (+ fr. 30'000.-).

Chapitre 22 - Service financier

La situation de notre péréquation est à nouveau stabilisée. Nous avons dû repayer fr. 23'730.- au décompte final 2019 (21.352.2).

Chapitre 23 – amortissement et réserves non-ventilés

Nous avons attribué fr. 50'000.— (23.380) à la provision pour travaux futurs (9282.4). Le montant de fr. 260'000.- (23.332 et 23.480) concerne l'amortissement des travaux du séparatif par ce même « fonds pour travaux futurs », selon le préavis accepté par le conseil le 20 février 2019.

Chapitre 31 – terrain

Nous avons fait refaire une barrière-portail « sur mesure » vers la fontaine du milieu du village, coût fr. 1'450.- d'où un léger dépassement du C. 31.314.

L'exploitation de la Gravière n'a pas encore pu reprendre comme nous l'avions espéré, d'où un manque de revenu sur les c. 31.435.1.

Chapitre 32 – forêts

Dès le 1^{er} avril 2020, nous avons un nouveau garde forestier en la personne de M. Grégory Gabriel, qui a remplacé M. David Grobéty. Déficit de fr. 7'700.- pour garder nos forêts saines.

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Bâtiments communaux : contrôle de tous les extincteurs (350.314) ;

Préavis 1/2021 – comptes 2020

Auberge communale : la crise sanitaire de la Covid-19 a mis à mal l'exploitation de notre auberge communale. Les restaurants ayant reçu l'ordre de fermer, nous avons décidé d'abandonner les loyers d'avril-mai et décembre 2020, en soutien à Fatima Defente, tenancière depuis le 1^{er} avril 2019, d'où un manco de fr. 8'100.- dans le poste 351.423. Divers travaux d'entretien entrepris dans et autour de l'auberge, dont la réfection du pilier en pierre tenant le portail pour fr. 4'500.-- ;

Congélateur : une panne, qui n'a pas déclenché l'alarme, a eu lieu fin août 2020 au congélateur communal. Tous les locataires ont été avertis et notre assurance a remboursé ceux qui ont déclaré des pertes de marchandises (moins la franchise de fr. 500.-). A la suite de cette panne, plusieurs personnes ont résilié leur location : une dizaine de cases sont actuellement libres.

Collège : l'appartement du rez inférieur est vacant depuis 1^{er} novembre ; cet appartement est toujours sujet à d'importants problèmes d'humidité. Nous avons acquis un assécheur d'appartement pour de prix de fr. 5'000.-, dans l'espoir que le problème soit enfin réglé. Les peintures devront être refaites avant de pouvoir le relouer. Plusieurs stores ont dû être remplacés à l'étage et nous avons aussi dû recalculer et rembourser un des locataires ayant fait opposition à tous ces décomptes de chauffages depuis plusieurs années.

Grande Salle. M. de Commune et église : ràs

Refuge : les locations ont été stoppées de mi-mars à fin mai 2020 en lien avec la crise sanitaire, d'où une diminution des recettes (357.427)

Local du feu : introduction électrique souterraine par la Romande Energie dans le cadre des travaux de séparatif, fr. 1'200.-.

Chapitre 43 - routes

Eparage des chemins communaux (fr. 5'000.-) et divers entretiens courants. Le C. 43.318 (dénéigement-salage) n'est que peu utilisé, grâce à un hiver très clément.

Chapitre 44 – parc, promenade et cimetière

L'entretien des fontaines a été séparé de celui de la place de jeux et cimetière par l'ouverture d'un nouveau compte 44.3145, pour plus de clarté.

Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire 2020 : fr. 54.- par habitant pour couvrir les charges. Des sacs taxés ont été distribué aux parents de jeunes enfants (- 3 ans) pour env. fr. 610.--. La surveillance de la déchetterie (45.301) a subi une légère augmentation à cause de la pandémie. Malgré le plan d'ouverture d'une semaine sur deux mis en place, la présence de 2 surveillants (circulation et surveillance) avec un horaire élargi en est la principale cause. Les bennes de papier ont dû être vidées 8 fois, contre 6 les années précédentes (45.3185) ; de plus, désormais nous devons payer pour l'élimination du papier (entre 5.- et 80.-/to), selon le « cours » du papier l'aparavant, nous recevions une petite ristourne. La benne à verre a été changée, d'où un transport de plus. Au final, fr. 222.13 attribué au fond « déchets » no 9280.3 pour équilibrer le dicastère.

Chapitre 46 - épuration

Les taxes d'entretien EU (fr. 0.20/m3 consommé) et EC (fr. 0.10/m2 de toiture) ont été encaissées pour la première année, selon nouveau règlement sur l'épuration validé, alors que seuls les m3 effectivement consommés sont désormais facturés. 95 % des charges sont couvertes par les revenus de l'épuration.

Chapitre 50 – écoles

Au 31 décembre, nous avons 40 enfants scolarisés à l'AsCoVaBaNo.

Chapitre 58 – temple et culte

A la suite de malversations dans les comptes de la paroisse ces dernières années, un arrangement a été trouvé avec l'ancienne trésorière : une partie du montant manquant sera remboursé par ses soins alors que les communes se sont engagées à renflouer au total fr. 18'500.- afin de remettre à jour la situation. Désormais une société fiduciaire révise les comptes de l'Intercommunale de la paroisse. Ces éléments conjugués à la baisse des revenus en 2020 ont fait dépasser le budget.

Chapitre 72 – sécurité sociale

Comme prévu, le décompte final 2019 de la facture sociale est en notre défaveur, nous avons dû repayer fr. 8'907.50 (72.351.2).

Préavis 1/2021 – comptes 2020

Pour l'UAPE, nous n'avons reçu qu'un décompte final « provisoire », mais apparemment la charge devrait être moitié moindre que budgétée (72.352.1).

Pour la première année, la charge de l'aide et soins à domicile est prise par le Canton, d'où une « économie » de fr. 25'000.- env. Ce report de charges avait permis de baisser le taux d'impôt de notre commune à 70.50.

Chapitre 81 - eau

Encore quelques fuites dans le réseau, problèmes qui devraient être réglés avec la fin des travaux de séparatif. Le coût de l'auto-contrôle par l'entreprise Connect est légèrement supérieure au budget (81.318).

Fr. 145'490.05 ont été prélevés du C. 9280.4 « fonds eau » pour amortir les travaux du séparatif, selon préavis accepté au conseil du 20 février 2019 (81.332 et 81.481).

L'excédent de recette du dicastère « eau » a permis d'amortir un supplément de fr. 14'867.05 sur les travaux du séparatif.

Au bilan :

C. 9123.02 – collège

Amortissement obligatoire de fr. 16'000.-- ;

C. 9141.03 – rue de la Gare

Amortissement obligatoire de fr. 9'800.-- ;

C. 9141.04 – 9141.05 – 9144.6 – travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir

Pour plus de clarté, nous avons séparé en 3 comptes la part des « routes » (que nous reportons dans les dépenses thématiques) de la part « épuration » et « eau claires » qui elles n'y figurent pas. Les travaux sont presque terminés, encore le tapis final à poser, quelques petites finitions et les subventions à recevoir. Le coût final vous sera communiqué avec les comptes 2021.

C. 9141.06 – aménagement places de parc cantine – 1^{ère} et 2^{ème} étapes

Les travaux sont terminés, les dernières factures seront comptabilisées dans les comptes 2021. Le coût final vous sera communiqué avec les comptes 2021.

C. 9143.05 – auberge

Amortissement obligatoire de fr. 35'000.-- ;

C. 9144.4 – étude pour travaux de séparatif rues Four – Puits, Coin et Battoir

Comme prévu dans le préavis 14/2016, le coût de l'étude a été regroupé avec le coût des travaux, afin d'être amorti de manière globale.

C. 9221

Dans le cadre des travaux de séparatif au 31 décembre, nous avons emprunté fr. 1'000'000.- à la CIP au taux de 0 %.

Nous avons également emprunté fr. 97'600.- pour le parking « pré du cimetière » auprès de la CIP, à 0 % jusqu'au 31.08.2022, avec un remboursement semestriel de fr. 6'500.--.

Au 31 décembre, nos engagements s'élèvent à fr. 1'633'600.-- (pour rappel, notre plafond d'endettement est de fr. 2'800'000.--).

C. 9280.3

Le fonds pour « déchets » a été augmenté de fr. 222.13, le portant à fr. 3'647.13 ;

C. 9280.4

Le fonds « eau » a permis d'amortir les travaux du séparatif pour fr. 145'490.05, le réduisant à fr. 15'000.- ;

C. 9282.4

Le fonds « travaux futurs » a permis d'amortir les travaux du séparatif pour fr. 260'000.- ; dans un second temps, il a été réalimenté de fr. 50'000.- grâce à l'excédent de produits de l'exercice, le portant au 31 décembre à fr. 170'000.--.

III. Commentaires

L'année 2020 boucle sur un résultat bénéficiaire de fr. 17'260.32, après comptabilisation des amortissements obligatoires (fr. 16'000.- s/ collège C. 9123.1 / fr. 35'000.- s/ Auberge C. 9143.5 / fr. 9'800.- s/ rue Gare C. 9141.3) et autres fonds de réserve.

Préavis 1/2021 – comptes 2020

IV. Rapport des municipaux et syndic

En 2020, la Municipalité s'est réunie à 35 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets pour la commune. En cette année de crise sanitaire, Covid-19, les municipaux et Syndic ont représenté la commune à quelques assemblées intercommunales, mais de nombreuses activités ont été reportées à des jours meilleurs ou purement et simplement annulées.

Collomb P.-Daniel, syndic :

- Discussions et arrangements avec Mme Defente au sujet des loyers de l'auberge suite aux fermetures sanitaires ;
- En collaboration avec la municipale responsable, Mme Isabelle Viatte, suivi hebdomadaire du chantier de séparatif, avec ses rendez-vous, visites et discussions avec les riverains (propriétaires fonciers) pour les raccordements aux différents services et arrangement divers ;
- Démarches administratives pour la reprise de l'exploitation de la gravière en 2021 et projet de comblement du site de Novelet avec l'entreprise Cand-Landi ;
- Toujours à disposition afin de régler les petits et plus gros soucis de chaque citoyen.

Jolliet M. :

- Auberge : entretien courant, pas de frais particuliers en 2020 ;
- Congélateur : panne suite à un défaut d'alimentation électrique. Annonce du sinistre à l'assurance. Remise en état du système de froid. Diminution du nombre de locataire ;
- Maison commune : entretien courant, pas de frais particuliers en 2020 ;
- Collège : frais pour la réparation de stores, pose de crochets de sécurité sur demande du ramoneur et selon les exigences légales ; frais pour la pose d'un appareil d'assèchement des murs ; départ des locataires de l'appartement du sous-sol → rénovation du logement (frais sur 2021) ; fuite d'eau dans un mur apparue fin décembre 2020 et annonce à l'assurance → travaux de remise en état sur 2021 ; diverses discussions et arrangements avec les locataires.
- Grande salle : frais de nettoyage. Consommation de mazout réduite suite au chauffage uniquement lors de location (eau coupée pour éviter le gel) ;
- Eglise : entretien courant, pas de frais particuliers en 2020
- Diverses études de dossier pour mises à l'enquête et demande d'autorisation de travaux.

Viatte I : le suivi du chantier du séparatif a constitué la principale activité de l'année 2020.

VI. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 16 juin 2021 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances ;

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter les comptes 2020 tels que présentés, avec un excédent de revenus de fr. 17'260.32


Municipalité de Bretonnières
Le Syndic
P.-Daniel Collomb


La Secrétaire
Patricia Porchet

Annexes : comptes 2020